



# ALMA

## Association Lamorlaye Mémoire & Accueil

### Compte-rendu de la 20ème Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de l'ALMA du 28 janvier 2023 statuant sur l'exercice 2022

**46 adhérents étaient présents, avec pour le Bureau :** Annick Jeannès (présidente), Nicole Anconina (vice-présidente), Lucienne Jean (secrétaire), Gérard Jean (trésorier), **et** Maurice Anconina, Michelle Bailly, Jean-Michel Barbier, Pierrette Camus, Dominique Chalvet, Sylvine Cros, Éric Denis, Marie-Jo Desmet, Anne Dezobry, Odile Dufau, Rosel Edvarsson-Giron, Isabel et Robert Farrell, Sylvia Galanti, Françoise et Bernard Gandrille, Roberta Goldblum, Viviane Hugond, Bernard Jeannès, Line Kadijevic, Marianne et Pierre Legrand, Sonia Leroy, Monique Mangin-Rabelle, Ghislaine Martin, Claudine et Pierre Matraiotti, Jacques Moreilleras, Marie-Thérèse et Hervé Moula, Nicole Moya-Cornic, Isabelle Pellerin, Brigitte et Gérard Podevin, Pierre Relano, Thierry Roch, Jocelyne Séverin, Jean-Marc Thiou, Sylvia Trannoy, Annie Velleine, Elisabeth et Lucien Vial.

**31 adhérents étaient excusés :** Camille Boudin, Laurence Candelier-Charpentier, Marie-Claude et Christian Coget, Liliane Collard, Patrick Cros, Marcelle Delécluse, Didier Desmet, Jean-Marie Dezobry, Ana Dos Santos, Stéphane Frantz, Nathalie et Laurent Felber, Sylvie et Jean-Claude Grimal, Robert Hoffarth, Catherine Jarige, Philippe Lamps, Emma Lavocat, Corinne et Joseph Miccoli, Nicole-Léa Mouty, Francine et Michel Proot, Marie-Thérèse Siriex, Joëlle Skriabine, Hélène et Henri-Paul Soulodre, Michelle Spuhler, Josette Wiss, Renée Zeitouni.

**1 invitée :** Danielle Larue-Dantin.

Nous avons enregistré, depuis le début de l'année et immédiatement après l'AGO, 19 adhésions « individuel » et 15 adhésions « couple »

Les adhérents de 2022 avaient reçu par la poste leur convocation à l'AG. Le rapport d'activité, le rapport financier, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2022, le projet de règlement intérieur et les autres points mis à l'ordre du jour ont été envoyés par mail pour les adhérents utilisant internet et déposés dans les boîtes aux lettres des autres adhérents. Tous ces rapports sont mis sur notre blog ([lamorlayealma.wordpress.com](http://lamorlayealma.wordpress.com)).

#### **Déroulement de l'assemblée générale ordinaire**

Après avoir déclaré close l'AGE, Annick Jeannès (présidente) déclare ouverte l'AGO ; elle remercie tous les participants à l'AGO et rappelle l'ordre du jour.

**1- Rapport d'activité** - Lucienne Jean (secrétaire) rappelle d'abord que trois adhérents nous ont quittés en 2022 : Anne Debard, en janvier ; Jean-Claude Dumont et Gérard Goldblum, en avril... Et également un ancien adhérent, Raymond Jacquet, lui aussi décédé en avril.

Lucienne présente ensuite le rapport d'activité pour l'année 2022 que chaque adhérent a reçu avant l'AGO.

➤ **Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité par les adhérents présents à l'assemblée générale Ordinaire.**

**2- Comptes : rapport financier** - Gérard Jean (trésorier) présente le rapport financier portant sur les comptes 2022 que chaque adhérent a reçus avant l'AGO. Gérard montre l'évolution du nombre d'adhérents (graphique 1) : depuis 2020, il est pratiquement stable, variant entre 85 et 110 (moyenne 98). Il explique que la plus grosse dépense en 2022 est une dépense exceptionnelle pour la fête pour les 20 ans de l'ALMA avec un bilan de -1600€50. Le salon des publications d'histoire locale affiche un bilan de - 311€11 : il suffirait de demander 10€ par stand pour mieux équilibrer cette activité. Nous prévoyons de la renouveler en 2024 mais nous devons y réfléchir ensemble : une réunion des adhérents sera organisée courant 2023 pour en fixer les modalités. Par ailleurs, nous utiliserons en 2023, la provision de 1000€ qui apparaît encore au bilan pour terminer le livre prévu à partir de l'exposition « Lamorlaye d'Hier à Aujourd'hui ». Lucienne explique que le

travail a été commencé avec Nicole : environ la moitié de l'exposition ; mais comme les photos « d'aujourd'hui » datent de 2007, il faut en 2023, s'orienter vers ce qui est fait pour les pages patrimoine du Mag : cartes postales anciennes et commentaire historique. L'idée est approuvée par les adhérents présents. L'amortissement de l'exposition « Lamorlaye d'Hier à Aujourd'hui » s'est terminé en 2021 et n'est donc plus dans les comptes. Si nous arrivons à publier le livre correspondant à cette exposition en 2023, la provision disparaîtra aussi et les comptes 2023 seront des comptes « recettes-dépenses » qui sont suffisants en fonction de la taille de notre association et de ses activités.

➤ **Le compte d'exploitation, le bilan, le rapport financier sont approuvés à l'unanimité par les adhérents présents à l'assemblée générale ordinaire.**

**Comptes : report à nouveau du résultat** – L'exercice 2022 se terminant avec un résultat négatif (perte) de 1056€05. le calcul du report à nouveau pour 2023 sera le suivant : 4775€09 (report à nouveau de l'exercice 2022) – 1056€05 (résultat négatif de l'exercice 2022) = 3519€04.

➤ **L'affectation du résultat de l'exercice 2022 au report à nouveau est approuvé à l'unanimité par les adhérents présents à l'assemblée générale ordinaire.**

**3- Élection du bureau pour l'année 2022** – Annick rappelle que le bureau sortant se représente chacun au même poste et qu'il n'y a pas eu d'autre candidature avant l'AGO. Elle soumet au vote le renouvellement du bureau, ainsi composé :

- ✓ Annick Jeannès, au poste de présidente ;
- ✓ Nicole Anconina, au poste de vice-présidente ;
- ✓ Lucienne Jean, au poste de secrétaire ;
- ✓ Gérard Jean, au poste de trésorier.

➤ **Les adhérents présents à l'assemblée générale ordinaire, votent à l'unanimité pour ce bureau.**

#### **4- Proposition d'augmentation du montant des cotisations.**

Gérard présente l'évolution du montant de notre cotisation en « individuel » par rapport à l'inflation (graphique 2) : ce montant n'a pas évolué depuis 2006 et a donc pris du retard par rapport à l'inflation. En théorie, il devrait être portée de 12€ à 14€ ; le bureau considère que ce rattrapage serait un peu trop brutal et propose de porter le montant de la cotisation en « individuel » pour 2023 à 13€. Le calcul de la cotisation « couple » est défini dans nos statuts et le montant de la cotisation « couple » pour 2023 serait alors de 19€50.

Il y a débat autour sur cette proposition, de nombreux adhérents trouvant que l'augmentation pourrait être plus forte. On décide de rattraper l'inflation en 2 ou 3 ans et d'adopter l'augmentation proposée par le bureau pour 2013 ; sachant que chaque adhérent a la possibilité d'ajouter un don au montant de sa cotisation.

➤ **Cette proposition est soumise au vote des adhérents présents à l'assemblée générale ordinaire qui l'adoptent avec 44 POUR et 2 ABSTENTIONS : la cotisation en « individuel » pour 2023 est donc fixée à 13€ et la cotisation « couple » à 19€50.**

#### **5- Présentation du Règlement intérieur proposé par le bureau.**

Annick explique que l'adoption d'un Règlement intérieur est prévue par nos statuts, sans être obligatoire. Le Règlement intérieur a pour objectif de préciser des points de fonctionnement non définis dans les statuts ; il apporte donc de la transparence sur le fonctionnement de l'association et de la souplesse puisque toute modification du Règlement intérieur peut être décidé par une assemblée générale ordinaire contrairement aux statuts dont toute modification exige la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

Le Règlement intérieur, proposé par le bureau et que chaque adhérent a reçu avant l'AGO, a été conçu pour enlever des statuts ce qui n'était pas imposé par la législation :

Article 1 : les modalités de convocation et le déroulement des « assemblées régulières de membres ». *Ce point n'est plus dans les nouveaux statuts.*

Article 2 : les modalités de convocation et le déroulement d'une assemblée générale ordinaire. *L'article 8 des nouveaux statuts reporte ces points au Règlement intérieur.*

Article 3 : l'émargement et les pouvoirs pour une assemblée générale ordinaire ; *l'article 8 des nouveaux statuts a introduit la notion de pouvoir en reportant les conditions au Règlement intérieur ; le Règlement intérieur proposé précise qu'un adhérent ne peut recevoir qu'un seul pouvoir ; après débat, l'assemblée décide qu'un adhérent pourra être porteur de deux pouvoirs.*

Article 4 : l'ordre du jour (liste les points obligatoires à aborder) pour une assemblée générale ordinaire

Article 5 : la désignation du nouveau bureau par l'assemblée générale ordinaire. *L'article 8 des nouveaux statuts reporte ce point au Règlement intérieur.*

Article 6 : la modulation du montant de la cotisation pour les nouveaux adhérents au prorata des semestres en cours et à venir dans l'exercice à la date de l'adhésion ; soit : cotisation entière si adhésion au premier semestre et cotisation divisée par deux si adhésion au second semestre. *NB : l'article 7 des nouveaux statuts reporte au Règlement intérieur les modalités de paiement de la cotisation.*

Article 7 : les modalités de convocation et le déroulement d'une assemblée générale extraordinaire. *L'article 9 des nouveaux statuts reporte ces points au Règlement intérieur.*

Article 8 : majoration (à définir par le bureau) du coût des publications de l'ALMA pour les non-adhérents.

Article 9 : majoration (à définir par le bureau) de la participations aux manifestations de l'ALMA pour les non adhérents.

Article 10 : *précise l'article 10 des nouveaux statuts* pour le suivi et l'archivage des activités de l'ALMA ;

Au cours du débat, trois points sont abordés :

- Qu'un adhérent ne puisse recevoir qu'un seul pouvoir est jugée trop restrictif (avis donné par mail et par des adhérents présents) ; après discussion, il est décidé qu'un adhérent pourra recevoir 2 pouvoirs établis par des adhérents qui ne peuvent être présents.
- Le règlement intérieur ne prévoit pas de vérificateur des comptes (ce point a été évoqué par mail et soumis aux adhérents présents) ; après discussion, cela a été jugé inutile : depuis 2003 (année de notre première AGO), le bureau invite tous les adhérents à venir consulter les comptes avant la date de l'AGO et jamais un adhérent ne s'est présenté pour cela.
- Pourquoi ne peut-il pas y avoir de « questions diverses à l'ordre du jour d'une AGE ? (question posée par mail) : l'AGE se réunit pour statuer sur une exclusion, la dissolution, la modification des statuts ou à la demande d'un tiers des adhérents et a, par hypothèse, un seul point à traiter. Il y a possibilité d'avoir un point « questions diverses » dans l'ordre du jour de l'AGO mais ce serait à titre informatif car il serait délicat d'émettre un vote sur un point dont les adhérents absents n'ont pas eu connaissance.

Avant de passer au vote sur l'ensemble du Règlement intérieur il est procédé aux votes sur les points introduits par les articles 6, 8 et 9 du règlement intérieur :

#### **5-1 - modulation de la cotisation pour les nouveaux adhérents en fonction de leur date d'adhésion**

Dans un souci de justice, le bureau propose que, pour les nouveaux adhérents qui rejoignent l'ALMA en cours d'exercice, le montant de la cotisation soit calculé au prorata des semestres restants y compris le semestre d'inscription c'est-à-dire : montant normal de la cotisation si la nouvelle adhésion est faite au cours du premier semestre et la moitié du montant de la cotisation si la nouvelle adhésion est faite au cours du second semestre.

➤ **Les adhérents présents à l'assemblée générale ordinaire, votent à l'unanimité pour cette proposition**

**NB : Le bureau insiste à nouveau pour que les adhérents renouvellent leur cotisation au moment de l'AGO en début de l'exercice civil.**

### **5-2- Modulation du prix des publications de l'ALMA avec un prix public plus élevé pour les non adhérents.**

Le bureau propose qu'à partir de l'exercice 2023, pour les personnes non adhérentes de l'ALMA, le prix des publications de l'ALMA soit un peu plus élevé que celui demandé aux adhérents qui continueront à payer le prix coutant.

➤ **Les adhérents présents à l'assemblée générale ordinaire, votent à l'unanimité pour cette proposition**

### **5-3- Modulation du montant de la participation aux manifestations de l'ALMA avec une participation plus élevée pour les non adhérents**

Le bureau propose qu'à partir de l'exercice 2023, les personnes non adhérentes de l'ALMA qui souhaitent participer aux manifestations organisées par l'ALMA soient tenues de payer une participation un peu plus élevée que celle demandée aux adhérents.

➤ **Les adhérents présents à l'assemblée générale ordinaire, votent à l'unanimité pour cette proposition**

**5-4- Vote sur le règlement intérieur** proposé par le bureau avec une modification de l'article 3 qui autorise 2 pouvoirs par adhérent :

#### **Article 3- AGO : émargement et pouvoirs**

*Le bureau doit établir une liste d'émargement comportant les noms de tous les adhérents à jour de cotisation pour l'exercice N-1.*

*Chaque adhérent de l'A.L.M.A. désirant être représenté doit donner son pouvoir à un autre adhérent de l'A.L.M.A.*

*Chaque adhérent de l'A.L.M.A. ne peut être porteur que de deux pouvoirs.*

*Chaque adhérent porteur de pouvoir doit le remettre au représentant du Bureau chargé de l'émargement et signera en face du nom de son mandant sur la liste d'émargement.*

➤ **Les adhérents présents à l'assemblée générale ordinaire, votent à l'unanimité pour ce Règlement intérieur ainsi modifié.**

## **6- Présentation d'un budget prévisionnel pour l'exercice 2023.**

Ce budget s'appuie sur des hypothèses qu'on peut qualifier de « naturelles » : maintien du montant de la subvention municipale à 800€, maintien du même nombre d'adhérents, adoption d'un montant de la cotisation en « individuel » à 13€ et en « couple » à 19€50, décalage assez faible entre les dépenses engagées pour nos manifestations et les recettes correspondantes.

Gérard a développé deux points :

- La reprise de la provision de 1000€ pour la publication du livre « Lamorlaye d'Hier » et un coût estimé de publication de 1600€.
- La nécessité de prendre un abonnement pour proposer nos conférences en distanciel : il présente les différentes options proposées par Zoom. Le bureau estime que la version gratuite de Zoom limitant la durée de réunion à 40 minutes ne peut convenir, mais que l'abonnement « Zoom pro » (13€99 par mois) serait suffisant. Ce point est soumis au débat :

### **6-1- décision de prendre un abonnement permettant d'organiser nos conférences en distanciel**

Nous avons prévu que la conférence de Nicolas Bilot, prévue le 4 mars 2023, se fasse en présentiel et par Zoom mais Aquilon nous a informés début janvier qu'il n'a plus d'abonnement Zoom. Il y a donc un problème immédiat à résoudre.

D'autre part, le bureau propose de généraliser la conférence mixte, en présentiel et en distanciel, à toutes nos conférences.

Il faudra donc contracter un abonnement permettant à l'ALMA d'assurer par elle-même des conférences en distanciel. Gérard présente les différentes offres ZOOM. Le bureau propose de prendre un abonnement « Zoom pro » consistant en un abonnement de 13€99 par mois.

Thierry Roch nous signale qu'il utilise très souvent Teams pour l'association AU5V (plus de 800 adhérents) et qu'il en est satisfait. Et c'est un logiciel gratuit.

Le bureau va faire un essai de conférence en distanciel avec Teams et si cela fonctionne bien, nous ferons la conférence de Nicolas Bilot avec Teams ; sinon nous prendrons un abonnement « Zoom Pro ».

➤ **Les adhérents présents à l'assemblée générale ordinaire, approuvent cette proposition.**

## **7- Propositions d'activités pour 2023**

Annick et Nicole Anconina (vice-présidente) présentent les différents projets préparés par le bureau sortant pour l'année 2023.

Reprise de la **visite de la basilique -cathédrale de Saint-Denis** avec le même guide qu'en octobre : la première visite organisée en octobre 2022 a eu beaucoup de succès auprès des participants et nous avons dû refuser des inscriptions ; nous avons donc promis de l'organiser à nouveau en 2023 : la date est fixée au **mercredi 8 février**.

Conférence de Nicolas Bilot « **Histoire et Archéologie de Lys des origines à la création du lotissement** » qui s'appuiera sur la campagne d'étude qui a été confiée à Aquilon par la ville de Lamorlaye. La conférence se fera en présentiel au foyer culturel et en distanciel : la date est fixée au **samedi 4 mars**.

Reprise de la très belle conférence que Sarah Gillois avait faite en ouverture du salon des publications d'histoire locale devant un public très restreint « **Origine et métiers de la dentelle à Chantilly aux XXVIIIe et XIXe siècles** ». La conférence se fera en présentiel au château et en distanciel : la date est fixée au **samedi 18 mars**.

Nous avons prévu une conférence qui avait été prévue et annulée en 2020 mais nous avons appris récemment le décès de Daniel Frankignoul qui était le conférencier. Lucienne rappelle que l'ALMA avait été contactée par Daniel Frankignoul en 2014 : il s'était adressé d'abord à la mairie car il cherchait des renseignements sur un « Bosquet aux Rossignols », situé au Mont de Pô, où un ancien représentant des États confédérés d'Amérique avait acheté une maison. C'est sur ce personnage, sur fond de guerre de Sécession, qu'il devait faire sa conférence « **De la guerre de Sécession au Mont de Pô... Ambrose Dudley Mann, représentant des États confédérés d'Amérique** ». Avec Sylvine Cros nous avons beaucoup cherché ce « Bosquet des Rossignols » qu'elle a finalement trouvé... à Gouvieux, juste à la limite avec Lamorlaye ! Nous avons eu de nombreux échanges, par mails et téléphone, avec Daniel Frankignoul, qui était passionné par la guerre de Sécession dont il était un historien reconnu. Sa conférence avait été fixée au 1<sup>er</sup> avril ; nous aurions peut-être dû éviter cette date ! Sa conférence n'aura donc pas lieu.

Dans le prolongement de la conférence de Frédéric Gondron, en mai 2022, sur la Ligne Chauvineau, nous vous proposons une **visite-promenade à la découverte des vestiges de la Ligne Chauvineau dans la région de Betz**. C'est l'association Hist&A de Nanteuil qui organise cette visite guidée qui est en cours d'organisation ; ce serait une sortie de la journée avec un pique-nique ou un repas au restaurant. La date envisagée est le **jeudi 8 avril**.

Dans le cadre des animations organisées par la municipalité pour la commémoration du 8 mai 1945, Frédéric Gondron fera une conférence sur « **Fernand de Brinon, un exemple de la collaboration de Vichy** » : la date est fixée au **samedi 6 mai** en présentiel au château et en distanciel.

Toujours dans le cadre des animations organisées par la municipalité pour la commémoration du 8 mai 1945 et avec le Ciné Club de Lamorlaye nous envisageons d'associer à la conférence de Frédéric Gondron, le même jour, la **projection du film « Section spéciale »** de Costa-Gavras. Le Ciné Club doit nous confirmer si ce sera possible. Nous proposons de faire dans la même salle, le **samedi 6 mai**, la conférence vers 14h30 ou 15h, une pause « verre de l'amitié-goûter », puis le film vers 17h ou 17h30.

Toujours avec « notre » excellent guide, nous vous proposons la visite de **deux expositions à Chantilly : Ingres, l'artiste et ses princes**, grande exposition au Jeu de Paume avec plusieurs tableaux prêtés par plusieurs musées nationaux et internationaux. A cette visite, nous ajoutons dans le même après-midi et avec le même guide, la visite de l'exposition « **Regarder l'histoire en face, l'Italie du XIXe siècle au musée** ».

**Condé** » ; cette exposition est présentée au Cabinet des arts graphiques et est conçue en écho à l'exposition sur Ingres. La visite est fixée au **samedi 17 juin**.

**Notre traditionnel Barbecue** se tiendra au square d'Aumale dans le jardin de l'Association Syndicale du Lys Chantilly, là où nous avons fêté les 20 ans de l'ALMA ; retenez bien la date : **samedi 24 juin à partir de 19h**.

Pour la seconde partie de l'année, il y a, comme d'habitude beaucoup de rendez-vous en septembre !

Une traditionnelle **réunion de rentrée avec les adhérents** : le **samedi 2 septembre**

Le **Forum des associations** : le **samedi 9 septembre**

**Les Journées Européennes du Patrimoine** auxquelles l'ALMA participera comme chaque année avec des animations encore à définir. Cette année, le thème est « **le patrimoine vivant** » et la date est fixée au **week-end des 16 et 17 septembre** avec le vendredi 15 septembre, l'opération « Levez les yeux ! destinée aux scolaires.

Nous proposerons une animation à définir dans le cadre de **La Fête du Cheval** qui est, en général, organisée par la municipalité le dernier ou avant-dernier week-end de septembre,

Nous reprenons une visite organisée à deux reprises en 2011 : la **visite guidée du musée de la Nacre et de la Tabletterie à Méru** qui ne peut se faire qu'en matinée. La date est fixée pour la journée du **jeudi 16 novembre**.

Nous maintenons l'idée de **promenades plus ou moins régulières** avec des thèmes (non précisés en AGO) qui pourraient être :

- Promenade autour de Saint-Maximin et visite du musée des bombardements de Saint-Maximin
- Promenade du côté du Mont de Pô avec si possible visite du château de la Côte et coup d'œil au château Menier (idée de 2022 non réalisée)
- Promenade vers Coye avec visite si possible du château de Coye-la-Forêt peut-être avec La Sylve
- Promenade sur le sentier Botanique de Champoleux avec La Sylve

Et peut-être en 2023 ou après, d'autres propositions faites par des adhérents les années précédentes et qui restent à organiser. Nous n'en avons pas parlé en AGO mais pour mémoire :

- Visite du château de Pierrefonds : à envisager avec un concert du Festival des Forêts donc en juillet ?
- Visite du château de Champlatreux : avec une promenade dans les alentours
- Visite du château de Versailles

➤ **Les propositions d'activité pour 2023 ont été approuvées à l'unanimité par les adhérents présents à l'assemblée générale ordinaire.**

L'ordre du jour étant épuisé, Annick déclare close l'AGO.

Nous avons terminé cette AGO autour d'un petit verre de l'amitié puis d'un buffet dinatoire organisé avec la participation de nos adhérents : c'était très bon et très sympathique.

Madame Caron, conseillère municipale et adjointe, est venue nous rejoindre pour ce moment convivial : nous l'en remercions très chaleureusement.

**Merci pour votre soutien et à très bientôt pour nos prochaines manifestations !**

Vous recevrez avec ce compte-rendu le Règlement intérieur adopté par l'AGO par mail ou papier si vous n'utilisez pas internet. L'ensemble des documents concernant l'AGO seront mis en ligne sur le blog de l'ALMA ([lamorlayealma.wordpress.com](http://lamorlayealma.wordpress.com)).

Voir en annexe deux graphiques présentés au cours de l'AGO.